

Le 29 juin 2023, le Comité de Bassin Vienne et Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Frankie ANGEBAULT** :

Délégués titulaires présents :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour CU Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour CU Grand Poitiers
Monsieur Jacky EMON pour Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Michel GERMANEAU pour CA Grand Angoulême

Délégués excusés :

Monsieur Hindeley MATTARD pour CA Grand Châtelleraut

Participants :

Madame Stéphanie MANDEIX pour CA Grand Angoulême
Monsieur Pierre HYVERNAUD pour CA Grand Angoulême
Monsieur Julien MENANTEAU pour CU Grand Poitiers
Monsieur Alexandre OKONSKY pour Région Nouvelle Aquitaine
Madame Caroline BARTHOUT pour CDC Haut Poitou
Monsieur Alexandre KAUFFMANN pour ECOV
Madame Hind KHEDIRA pour ECOV
Madame Diane BERTHET pour ARCADIS
Madame Noémie VITORIO pour ARCADIS
Monsieur Elie ARNAL pour SMA
Monsieur Jérôme KRAVETZ pour NAM
Monsieur Aurélien EVRARD pour NAM

Monsieur Pierre GARNIER pour NAM
Madame Camille LE MOULLAC pour NAM

SCHEMA MULTIMODAL

Présentation est faite des résultats de l'enquête numérique réalisée fin 2022- début 2023.

M. ANGEBAULT indique que les plus gros employeurs du territoire sont le CHU / technopôle Futuroscope et s'étonne que la ZA Saint-Benoît (Leclerc) ne ressorte pas sur la slide 12.

Il confirme également l'importance des universités et qu'une réflexion sur la coordination cars urbains et cars interurbains doit être menée en travaillant notamment sur des points de connexion hors agglomération.

Par ailleurs, des lignes Vitalis sont absentes sur certains secteurs (gare, Futuroscope...) – Grand Poitiers indiquera à SMA les lignes manquantes. M.ANGEBAULT demande également à rajouter la jonction avec les TGV (liaison vers Bx et La Rochelle)

SMA confirme qu'elle n'est pas incluse pour l'instant car moins d'action possible sur l'offre TGV. M. ANGEBAULT précise qu'à contrario Grand Poitiers organise son réseau urbain pour créer une correspondance avec le TGV (exemple ligne 36)

M. ANGEBAULT et M. GERMANEAU indiquent qu'il manque des temps de concertation entre Région/SNCF et les AOM lors des changements horaires

M.GERMANEAU indique l'importance de travailler sur la complémentarité entre les réseaux urbains et l'offre régionale.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités indique que c'est bien l'objectif du schéma (prochaines étapes) que de travailler sur cette coordination des offres.

Alexandre Okonsky précise que les comités de ligne, auxquels participent les collectivités, sont l'endroit pour échanger sur les évolutions d'offres.

Présentation du Bilan de la convention actuelle et future convention TER :

Convention actuelle :

- Augmentation du volume de voyageurs.
- Augmentation de l'offre

Nouvelle convention :

- 15 rames supplémentaires afin d'augmenter son offre
- + forte augmentation de l'offre sur le lot.C (Etoile de Bx)

M.ANGEBAULT demande quelles sont les modalités de cofinancement supplémentaire demandée par la RNA pour l'augmentation de l'offre. RNA indique que la convention comprend l'offre de base SNCF. Si une AO veut une offre supplémentaire, elle doit la cofinancer.

Jérôme KRAVETZ indique qu'un travail est actuellement mené avec RNA dans le cadre du schéma multimodal pour mettre en cohérence les projets d'offre de base du schéma multimodal et les conditions d'offre de la nouvelle convention TER. Un retour de ces analyses doit être fait lors des prochains comités de bassins de l'automne.

HUBS DE MOBILITES

Présentation est faite de la méthodologie de l'étude et des premiers éléments de benchmark.

Grand Poitiers demande à rajouter Chauvigny comme Hub routier (réflexion en cours – connexion cars régionaux/urbains/mobilités actives). NAM confirme que le Hub de Chauvigny sera rajouté à la liste.

Grand Angoulême indique qu'une réflexion est en cours pour la réouverture de la halte ferroviaire Vars ainsi que sur le pôle d'échange du bas de plateau d'Angoulême

M. OKONSKY complète en indiquant que l'AVP sur Vars n'est pas lancé.

NAM rappelle l'importance de remplir et retourner la fiche « contribution hub » qui permet de recenser les projets et ainsi avoir la base la plus juste possible.

NAM confirme que la dénomination Hubs a été choisie pour que les 2 types, à savoir PEM et pôle routier, soient bien identifiés.

M. ANGEBAULT propose qu'une liste des financements existants soit établie (quel financement, par qui, pour quel service)

COVOITURAGE

Présentation est faite des premiers résultats d'analyse des potentiels de covoiturage

M. ANGEBAULT indique qu'il peut être pertinent d'ajuster les horaires des entreprises pour augmenter le potentiel de covoiturage – faire le lien avec les PDE.

NAM indique qu'il est possible de créer des communautés par pôle économique.

M. ANGEBAULT indique que Grand Poitiers met en place des incitatifs au covoiturage et demande si la plateforme Covoit Modalis peut s'intégrer au dispositif. NAM indique que les développements pour le registre de preuves de covoiturage (nécessaire pour les incitatifs) sont prévus en septembre.

Par ailleurs, NAM accompagne le lancement de la plateforme par une réflexion sur l'organisation de l'animation et de ces incitatifs. Des propositions seront faites à la rentrée de septembre en groupe de travail covoiturage.

La plateforme de mise en relation permet de défraiement des conducteurs, de la main à la main. Le développement de la fonctionnalité de paiement en ligne est également prévu. Elle restera optionnelle dans le service, à la demande des membres.

Grand Angoulême indique que certains trajets ne remontent pas sur la plateforme. Après vérification par les services de NAM, les problèmes de remontées de trajets sur Angoulême sont réglés.